

NOTE D'INFORMATION



Procédure transitoire de dépôt des demandes d'enregistrement des coffrets de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe les opérateurs du secteur des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle de la mise en place d'une procédure transitoire spécifique pour le dépôt et le traitement des demandes d'enregistrement des coffrets.

Cette procédure est distincte du circuit de la plateforme numérique TARKHISS.

À cet effet, les opérateurs concernés sont invités à télécharger et à installer l'outil automatisé dédié à la constitution des dossiers, disponible sur le site de l'AMMPS. Ce module permet de générer des dossiers électroniques de demande d'enregistrement des coffrets de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. Une fois le dossier généré à l'aide de ce module, il devra être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante :

Reception.produitsdesante@ammeps.gov.ma

Le paiement de ces prestations s'effectuera selon la modalité antérieurement appliquée, au moyen d'un bulletin de versement. La validation du paiement devra être effectuée via le formulaire de validation de paiement prévu à cet effet.

Il est précisé que cette procédure transitoire concerne exclusivement les demandes d'enregistrement des coffrets. Les autres produits cosmétiques et d'hygiène corporelle demeurent gérés via la plateforme numérique TARKHISS.

L'AMMPS invite l'ensemble des opérateurs concernés à veiller à la conformité, à la complétude et à la bonne présentation des dossiers transmis, afin de faciliter leur réception, leur instruction et leur évaluation dans les meilleures conditions.

Rabat, le 17/08/2026

